

Bureau de l'encadrement supérieur
administratif et technique

Affaire suivie par : Stéphane JILLET

Paris, le :

Note à l'attention de : Mesdames et Messieurs les attachés principaux et attachés d'administrations parisiennes

Objet : Lancement d'un mouvement annuel de mutations pour les attachés et attachés principaux

Résumé : Afin d'encourager et de faciliter la mobilité des attachés et attachés principaux d'administrations parisiennes, un mouvement annuel des mutations est organisé autour d'un recensement des postes vacants ou susceptibles de l'être avant le 31 décembre 2012

1. Les raisons et l'intérêt de la démarche

L'enquête « Paris et moi » a révélé le désir chez les agents de la collectivité parisienne d'effectuer des mobilités plus facilement. Ceci est particulièrement vrai parmi les attachés et attachés principaux d'administrations parisiennes qui ressentent, pour certains d'entre eux, un blocage pour pouvoir effectuer des mobilités au sein des services de la Ville de Paris.

Or la mobilité des cadres permet d'enrichir le parcours individuel de chacun et offre ainsi la possibilité d'acquérir des compétences diversifiées.

Dans ce but, il est organisé à partir de cette année un mouvement annuel interne pour les attachés et attachés principaux de la Ville de Paris, qui doit permettre d'amplifier les possibilités de mobilité. Ce nouveau dispositif fera l'objet d'un bilan au terme duquel des ajustements pourront être retenus en concertation, avec les directions et les attachés qui auront bénéficié de ce dispositif.

L'organisation d'un mouvement annuel présente l'avantage de rendre la mobilité plus accessible à l'ensemble des attachés, en raison d'une « offre de postes » concomitante beaucoup plus importante. Pour les directions, elle permet non seulement d'avoir un panel plus important de candidats potentiels mais aussi d'offrir des délais de recrutements meilleurs que ceux observés actuellement.

Pendant le mouvement puis lors de l'affectation des lauréats du concours les recrutements par voie de détachement ou de contrat seront temporairement suspendus pour permettre à la mobilité interne de se réaliser.

La démarche de mobilité doit toujours avoir un caractère volontaire. En aucun cas, une direction pourra transmettre une fiche de poste dont le titulaire n'a pas fait part de son souhait de départ avant la fin de l'année. La Direction des ressources humaines sera vigilante sur ce point. Ce souhait d'évolution de carrière peut néanmoins être évoqué lors de l'entretien annuel d'évaluation, sans que cela soit ressenti par les évalués comme un impératif à changer de poste. Si vous souhaitez être accompagné dans votre démarche de mobilité, même à titre confidentiel, vous pouvez contacter vos collègues du bureau de l'encadrement supérieur administratif et technique de la DRH en charge de ce projet (M. Stéphane Jillet 01 42 76 49 73 ou Mme Marie-Claire Le Corre 01 42 76 42 51).

2. Les trois étapes du mouvement annuel :

1ère étape : une information sur le mouvement le 16 octobre pour les attachés et attachés principaux.

Une conférence d'information sera organisée par l'Université des cadres le 16 octobre à 9h30 dans l'amphithéâtre de la rue Mornay. Celle-ci se déroulera en deux temps : une première partie consacrée à la présentation de la finalité et au déroulement du dispositif et une seconde partie de sensibilisation à la préparation des entretiens de recrutement.

2^{ème} étape : diffusion des postes vacants et recrutements en deux temps :

Après vérification par le bureau de l'encadrement supérieur administratif et technique de la DRH, une première liste des postes vacants ou susceptibles de l'être vous sera adressée le 22 octobre 2012 afin de pouvoir postuler.

Une seconde liste des postes restant vacants sera adressée aux attachés d'administrations parisiennes et attachés principaux le lundi 26 novembre 2012 pour permettre les derniers mouvements avant le 14 décembre 2012 au soir, date de clôture des mutations internes.

3^{ème} étape : affectation dans les directions :

- le 7 janvier 2013 pour les attachés ayant vu aboutir favorablement leur demande de mutation entre le 22 octobre et le 23 novembre 2012 ;
- le 4 février 2013 pour les agents ayant bénéficié des derniers mouvements entre le 26 novembre et le 14 décembre.

L'organisation d'un mouvement annuel des attachés et des attachés principaux n'exclut pas les recrutements tout au long de l'année qui seront de nouveau autorisés entre le 5 février et le 31 août 2013.

Le Directeur des Ressources Humaines

Thierry Le Goff

MOUVEMENT ANNUEL INTERNE DES ATTACHES ET ATTACHES PRINCIPAUX D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

DATES	ACTIONS
15/10/2012 au plus tard	RECENSEMENT DES POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ETRE AVANT LA FIN DE L'ANNEE
16/10/2012	CONFERENCE UDC à 9 H 30 à Mornay
22/10/2012	PREMIERE DIFFUSION DE LA LISTE DES POSTES VACANTS
26/11/2012	DEUXIEME DIFFUSION DE LA LISTE DES POSTES VACANTS
14/12/2012	DATE DE CLOTURE DES MUTATIONS INTERNES
07/01/2013	AFFECTATION DES CANDIDATS RETENUS SUR LA PREMIERE LISTE
04/02/2013	AFFECTATION DES CANDIDATS RETENUS SUR LA DEUXIEME LISTE
DEBUT FEVRIER	AFFECTATION DES LAUREATS AU CONCOURS ATTACHES DANS LES DIRECTIONS